



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 10
POUR : 10
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 13 mai 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n° 04-19052025-09 : Rénovation du réservoir du Verney – Demande de subvention au titre de la convention conclue entre EDF et la Commission Locale de l'Eau (CLE) Drac Romanche

Par une délibération du 14 mars 2025, le Conseil municipal a validé le projet de rénovation du réservoir du Verney et autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation pour retenir les entreprises en charge de ces travaux.

Cette consultation a été mise en ligne le 18 avril 2025 et la date limite de dépôt des offres est fixée au 2 juin. L'attribution des marchés sera donc inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal du mois de juin.

Les travaux d'un montant estimatif de 198 991.50 € HT sont programmés à partir de la fin du mois d'août.

La nature de ces travaux les rend éligibles à un appel à projets mis en œuvre en application d'une convention conclue entre la Commission Locale de l'Eau Drac Romanche et EDF. Cette convention vise 6 thèmes prioritaires d'action :

- La préservation et la sécurisation de l'eau potable
- La lutte contre la pollution
- Le partage de l'eau
- La gestion de la rivière, ses abords et ses usages
- L'amélioration et la diffusion de la connaissance
- L'adaptation du territoire au changement climatique

Les travaux de rénovation du réservoir du Verney répondent au thème n°1.

Il est donc proposé de déposer une demande de subvention de ces travaux au titre de la convention conclue entre EDF et la CLE Drac Romanche.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- CONFIRME la réalisation des travaux de rénovation du réservoir du Verney pour un montant estimatif de 198 991.50 € HT
- SOLLICITE une subvention de 50 000 € au titre de la convention conclue entre EDF et la CLE Drac Romanche.
- VALIDE le plan de financement prévisionnel joint à la présente délibération.

- DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment pour la signature des dossiers de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
 Transmis en Préfecture le

Le Maire
 Yves GENEVOIS



Plan de financement global des travaux de rénovation du réservoir du Verney

	Programme ou financeur	Montant (en €)	Taux de subvention
État			
État			
Région			
Département			
Autre : Convention EDF - CLE		50 000	25%
Total des co-financeurs publics		50 000	25%
Autofinancement		148 991.50	75%
Autres privés			
Coût total du projet HT		198 991.50 €	